



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 1/2007 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit d'études
pour les travaux de la 2^{ème} étape
de l'église catholique Notre-Dame de Vevey**

Séance de la commission : 2007, à
à l'Eglise Notre-Dame, maison de
Paroisse, rue des Chenevières 4

Vevey, le 14 décembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 200'000.—, dont à déduire la participation fédérale qui doit encore être déterminée définitivement pour cet objet (env. CHF 38'000.—), et la participation de la Commune de La Tour-de-Peilz, destinée aux études de réfection des façades, de la toiture, des peintures intérieures et des installations techniques de l'église catholique Notre-Dame de Vevey, soit une dépense effective d'env. CHF 81'000.— pour la Commune de Vevey. Ces travaux représentent, après les réfections du clocher et de la flèche de l'édifice, la 2^{ème} des 3 étapes de rénovation de l'église.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz participent financièrement aux travaux d'entretien de cet édifice religieux, ceci au prorata du nombre de leurs paroissiens de confession catholique.

Cette répartition se fait conformément à la loi du 2 novembre 1999 sur l'église évangélique réformée du canton de Vaud et à l'Arrêté d'application de la loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique, qui stipulent que les communes composant une paroisse pourvoient à l'entretien des meubles et des immeubles nécessaires au culte.

HISTORIQUE DE L'ÉDIFICE

C'est en 1868 que l'abbé Frédéric Bauer, curé, décide de la construction d'une nouvelle église catholique à Vevey. Les plans de l'édifice, œuvre de l'architecte montheysan Emile Vuilloud, sont présentés en décembre de cette même année. En quelques mois, l'abbé Bauer parvient à communiquer son enthousiasme à un généreux donateur, le comte Jules de Villeneuve, alors chargé d'affaires du Brésil en Suisse et établi à La Tour-de-Peilz. En août 1868 ce dernier donne CHF 20'000.— (somme considérable à l'époque) pour débiter les travaux, et choisit le titre de *Notre-Dame-de-Bon-Secours* pour la future église.

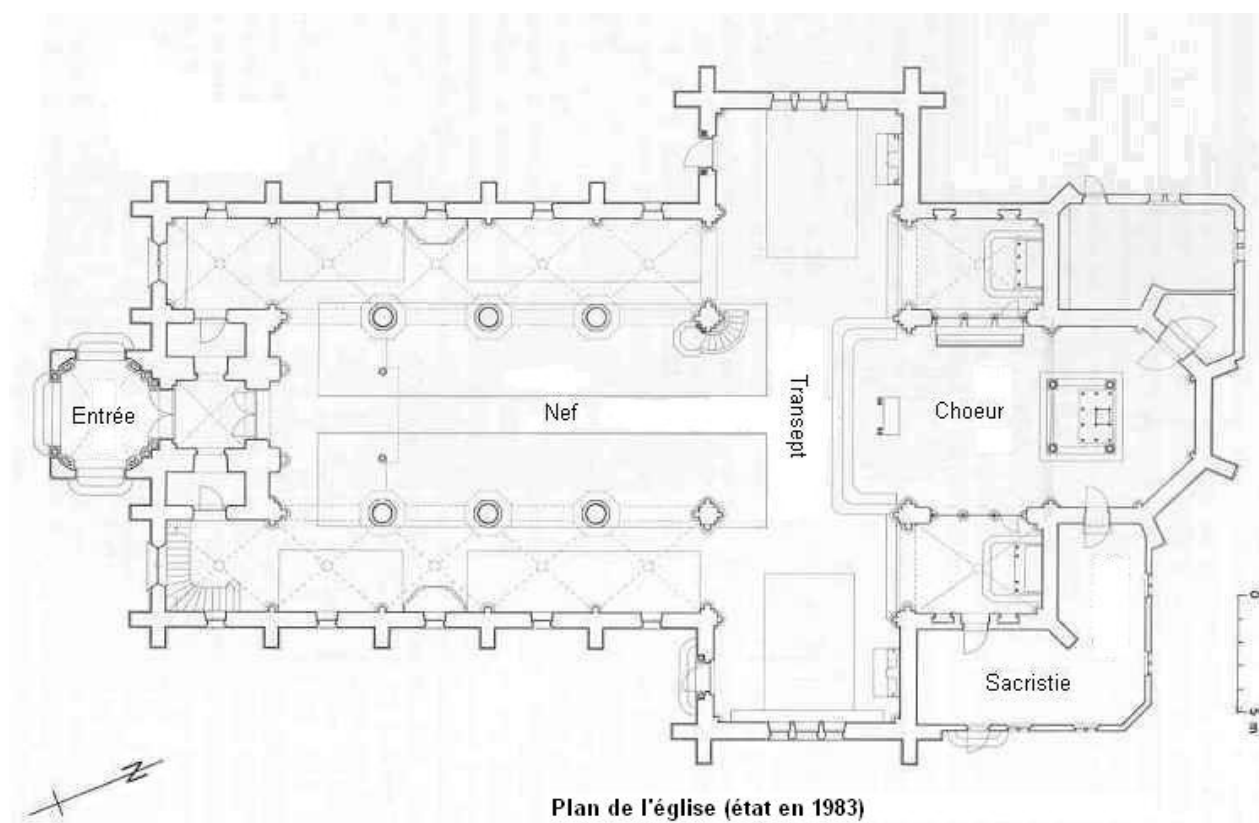
Le 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception et jour de l'ouverture du concile œcuménique du Vatican par le pape Pie IX, on procède solennellement à la pose de la première pierre, en présence notamment de Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, alors en séjour à La Tour-de-Peilz.

La nouvelle église est consacrée le 10 octobre 1872, sous la présidence de Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève.

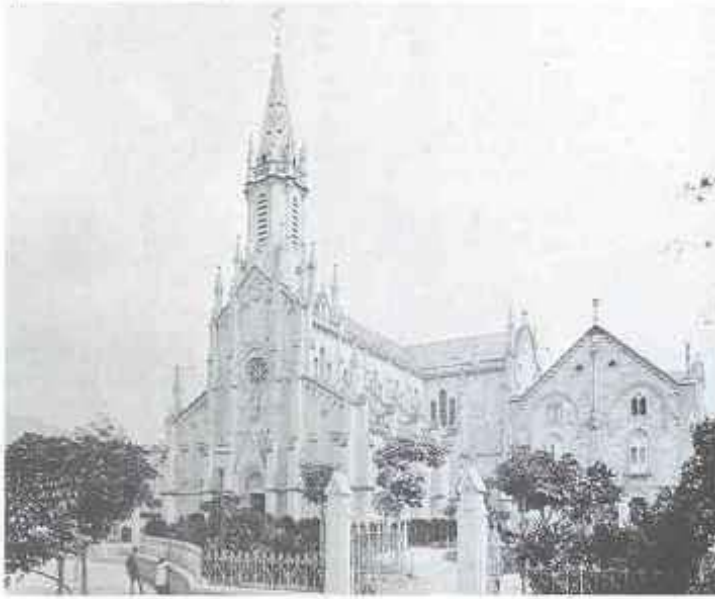
En 1947, l'architecte Claude Jaccottet est consulté au sujet d'une restauration touchant le clocher et la façade principale. Les ornements en molasse, très abîmés sont à la fois simplifiés par la suppression de ce décor et enrichis par la création d'éléments nouveaux. L'architecte intervient à nouveau, de 1974 à 1980 pour la restauration générale du transept et du chœur.

C'est en 1976 que l'église Notre-Dame est classée monument historique.

Pour la restauration de cette même année, des techniques nouvelles ont été utilisées, telles que le rhabillage à la chaux des murs et la molasse reconstituée avec liant époxy. Le coût total des travaux (1975-1977) s'est élevé à CHF 1'735'000.—. Cette église, à laquelle il faut ajouter la cure voisine, constitue un témoin de grande valeur de l'architecture néogothique. Il s'agit de la première basilique à transept construite dans le canton de Vaud depuis le Moyen Âge.



Eglise Notre-Dame et cure (état avant 1902)



Nef centrale

Transept sud-est

Bas côté nord-ouest

Bas côté sud-est

Portique d'entrée

LES FAITS : DE 1996 À 2000

Au début 1996, la paroisse propriétaire de l'édifice a informé le Service des affaires intercommunales du district de Vevey que l'état sanitaire de la flèche était alarmant et nécessitait une intervention urgente.

Il importait de trouver rapidement une solution afin d'assurer la sécurité des lieux et effectuer les travaux dont la nécessité était incontestable.

A la demande des municipalités de Vevey et de La Tour-de-Peilz, un rapport technique détaillé a été effectué conjointement par les Services techniques des deux communes. C'est en décembre 2000 que cet important document a été présenté aux Municipalités. Il comprend le descriptif des travaux en 3 étapes d'interventions, dont voici un rappel succinct :

ETAPE 1 – TRAVAUX LIÉS À LA SÉCURITÉ (Etape exécutée de mai 2005 à octobre 2006)

Démolition et reconstruction de la flèche comprenant :
échafaudages et relevé complet de la flèche et du clocher
– ravalement de la molasse du clocher octogonal

- Coût brut sans honoraires	CHF 769'970.—	
- Divers et imprévus : 5 %	CHF 38'499.—	
- Honoraires architecte, ingénieur et spécialiste	<u>CHF 242'531.—</u>	
		CHF 1'051'000.—

ETAPE 2 – TRAVAUX LIÉS À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL (Objet du présent préavis)

Restauration des façades extérieures comprenant :
échafaudages – entretien charpente – ferblanterie –
peinture murs extérieurs - réparation des vitraux.
Restauration des peintures décoratives intérieures y
compris échafaudages. Travaux relatifs aux installations
techniques.

- Coût brut sans honoraires	CHF 2'068'917.—	
- Divers et imprévus : 5 %	CHF 103'446.—	
- Honoraires architecte, ingénieur et spécialiste 30 %	<u>CHF 651'737.—</u>	
		CHF 2'824'100.—

ETAPE 3 – TRAVAUX LIÉS À L'AMÉLIORATION ET AU CONFORT

Remplacement du revêtement de sol de l'église en cas de
changement du chauffage à air chaud par un chauffage
de sol. Remplacement de l'installation de chauffage.
Travaux intérieurs dans la sacristie et l'annexe nord-
ouest. Remplacement des bancs.

- Coût brut sans honoraires	CHF 955'000.—	
- Divers et imprévus : 5 %	CHF 47'750.—	
- Honoraires architecte, ingénieur et spécialiste 30 %	<u>CHF 300'850.—</u>	
		<u>CHF 1'303'600.—</u>

Coût total des 3 étapes		<u>CHF 5'178'700.—</u>
--------------------------------	--	-------------------------------

Fortes de ce rapport, les municipalités de Vevey et de La Tour-de-Peilz ont décidé de lancer la première étape des travaux comprenant la réfection du clocher et de la flèche. Par la voie de la procédure sur les marchés publics, un architecte a été désigné pour effectuer la phase d'étude et à la suite la phase d'exécution.

TRAVAUX D'ETUDES

En novembre 2001, les municipalités de La Tour-de-Peilz et de Vevey demandaient à leurs Conseils communaux respectifs un crédit d'études global de CHF 140'000.—. La Tour-de-Peilz l'a fait par le préavis N° 34/2001 et Vevey par l'ouverture d'un compte d'attente C32/2001.

Ces crédits devaient servir à financer les études des architectes et des ingénieurs spécialistes. Ils se répartissaient de la façon suivante :

Honoraires architecte	env.	CHF	100'000.—
Honoraires ingénieur	env.	CHF	25'000.—
Frais divers	env.	CHF	<u>15'000.—</u>
Total	env.	CHF	<u>140'000.—</u>

répartis entre Vevey et La Tour-de-Peilz, à raison de 50% pour La Tour-de-Peilz et 50% pour Vevey, soit :

La Tour-de-Peilz :	admis	CHF	70'000.—
Vevey :	admis	CHF	70'000.—

RESULTAT DES TRAVAUX D'ETUDES

La conclusion des experts pour la conservation du patrimoine bâti est la suivante : Contrairement à la première impression, l'état étonnant de la molasse de la flèche permet d'envisager sa conservation.

Comment dès lors expliquer la divergence entre les premières expertises et cette dernière constatation ?

En l'absence de sondage et d'échafaudage, les experts mandatés en 1995 et 1997 ont certainement estimé prudemment que la molasse de la flèche devait être altérée dans son épaisseur, à l'image de ce qu'ils voyaient à l'intérieur du clocher.

Selon l'expert fédéral des monuments historiques, le statut de monument historique protégé de l'église impose les règles de la charte de Venise, laquelle prévoit un ensemble de dispositions à respecter afin de conserver les œuvres et monuments architecturaux historiques.

Le choix d'un scénario d'intervention n'a donc pu se résumer à l'adoption du meilleur rapport coût d'intervention/temps de conservation. A partir du moment où des spécialistes disent qu'une restauration est possible, elle s'impose. L'étude de la restauration de la flèche a aussi été poursuivie afin de confirmer la pertinence d'une solution de conservation, sa faisabilité et son coût, et de permettre aux maîtres de l'ouvrage de s'engager en connaissance de cause.

ETUDES COMPLEMENTAIRES DE LA 1ÈRE ÉTAPE

Dès lors un nouveau préavis municipal N° 14/2003 a dû être déposé par La Tour-de-Peilz pour obtenir un nouveau crédit d'études de CHF 25'000.— en vue de conserver la flèche. Pour Vevey, ces études ont été comptabilisées dans le compte d'attente déjà ouvert.

Honoraires architecte	CHF 20'660.—
Honoraires ingénieurs	CHF 20'450.—
Complément d'échafaudages	CHF 4'410.—
Frais divers	<u>CHF 2'980.—</u>
Total	<u>CHF 48'500.—</u>

répartis entre les deux communes, à savoir :

- pour La Tour-de-Peilz	CHF 24'250.— arrondi à	CHF 25'000.—
- pour Vevey	CHF 24'250.— arrondi à	CHF 25'000.—

RESULTAT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Un constat laissait apparaître que plus de 80 % des pierres originales de la flèche pouvaient être conservées. La solution de renforcement proposée parallèlement à cette rénovation combinait une mise en compression verticale de la maçonnerie rendue nécessaire par le faible poids propre de l'ouvrage, et la réalisation de ceinturages garantissant la cohésion des assises les plus sensibles aux sollicitations constituées par le vent et les différentiels de température.

Dans ce genre d'ouvrage, paradoxalement, c'est la face intérieure de la maçonnerie de pierre qui subit l'érosion et se dégrade le plus vite sous l'action de l'eau (notamment en cas de gel).

La réfection complète du jointoyage extérieur des pierres de la flèche, de même que la mise en place systématique sur ses multiples ouvertures de ferblanteries rejetant l'eau vers l'extérieur, contribuent désormais à diminuer significativement la migration de l'eau au travers de la maçonnerie de pierre, réduisant par là-même la cristallisation des sels entraînés sur sa face interne qui provoque le délitage de la pierre.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA 1ÈRE ETAPE : SYNTHESE

Les préavis (30/2004) pour Vevey et 28/2004 pour La Tour-de-Peilz « Demande de crédit pour la réfection de la flèche et du clocher de l'église catholique Notre-Dame de Vevey » ont été approuvés au début de 2005 par les Conseils communaux des deux villes.

TRAVAUX ENGAGES



Le chantier a débuté le 9 mai 2005 par le montage des échafaudages et un ascenseur d'accès à la base du clocher.



Le fleuron (partie sommitale de la flèche), la croix et le coq ont été déposés le 8 juillet 2005.

Un imprévu : la tempête du 18 juillet 2005

Dans la fin de l'après-midi du 18 juillet 2005 une tempête d'une rare violence s'est abattue sur l'arc lémanique provoquant des dégâts importants aux bâtiments et aux cultures. Le clocher et la flèche en cours de réfection n'ont pas été épargnés. Par la force des éléments, les 16 dernières assises, se sont déplacées de plusieurs centimètres menaçant de s'effondrer. Il a donc été nécessaire de procéder à la dépose de quelque 10 tonnes de pierre. Un constat mené pierre par pierre a provoqué un remplacement de pièces plus important que prévu initialement.

Les conséquences de cet événement ont été :

- un retard du chantier de l'ordre de 6 mois dû essentiellement aux conditions climatiques (le jointoyage des pierres doit obligatoirement être exécuté hors gel).
- le report de la fin des travaux de cette première étape à fin juillet 2006.



Mesures urgentes de sécurisation de la flèche du clocher après l'ouragan du 18 juillet 2005



Le sinistre a été déclaré à l'ECA. Après la visite sur place d'un expert, l'assurance s'est engagée à participer aux frais pour un montant de CHF 226'000.— sur CHF 244'000.— annoncés.



Mesures urgentes de sécurisation de la flèche du clocher après l'ouragan du 18 juillet 2005

MISE EN ŒUVRE DE LA 2^{ème} ETAPE

Le rapport technique présenté en 2000 prévoit pour cette étape les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure et la réfection de l'ensemble des peintures intérieures ainsi que la réfection des toitures et des installations techniques.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX : EXTERIEUR ET ENTRETIEN GENERAL

Ces travaux consistent essentiellement en la restauration des façades extérieures en pierre (molasse) qui présentent des signes de vieillissement évident.

Il convient de noter en préambule qu'une partie des travaux effectués sur les façades en 1975 ont été faits au moyen de molasse synthétique reconstituée.

Aujourd'hui, on peut considérer que ces interventions constituaient des travaux de fortune. Les travaux de restauration doivent désormais être adaptés aux techniques actuelles et aux dispositions de la charte des tailleurs de pierre.

Pour l'exécution de ces travaux, il sera également nécessaire de monter des échafaudages périphériques. Une partie des encadrements des fenêtres en pierre devront être renforcés ou remplacés. Par conséquent, les vitraux de ces éléments devront être momentanément déposés,

restaurés et reposés. Pour exécuter ce travail, un échafaudage à l'intérieur de l'édifice sera nécessaire.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX : INTERIEUR ET ENTRETIEN GENERAL

Ces travaux consistent en :

- la restauration des peintures dans l'ensemble de l'édifice (décoratrices ou non) ;
- le montage d'importants échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux ci-dessus ;
- la réfection d'installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité)
- la réfection du mobilier liturgique et de l'ensemble des bancs.

Crédits pour les études et la mise en soumission

Afin de deviser avec précision le coût des travaux de cette 2^{ème} étape, il est nécessaire de poursuivre les mandats des spécialistes qui ont travaillé à la conservation du clocher et de la flèche tant au niveau des études que de la mise en soumission.

Coût des études

Honoraires architecte	étude du projet	CHF	55'700.—
	appel d'offres	CHF	48'000.—
Honoraires ingénieur civil	stabilité générale de l'église, contrôle des charpentes	CHF	8'000.—
Honoraires spécialistes matériaux pierreux	investigations, sondages, test de matériaux	CHF	11'000.—
Physicien de la construction		CHF	5'000.—
Historien		CHF	3'000.—
Spécialiste vitraux et autres spécialistes		CHF	12'000.—
Echafaudages extérieurs - nacelle		CHF	4'000.—
Echafaudages intérieurs		CHF	2'000.—
Etablissement des plans informatisés sur la base d'anciens plans		CHF	30'000.—
Frais de reproduction		CHF	5'000.—
Divers et imprévus		CHF	16'300.—
Total des crédits demandés pour les études		CHF	<u>200'000.—</u>

répartis entre les deux communes, à savoir :

- pour La Tour-de-Peilz	CHF	100'000.—
- pour Vevey	CHF	100'000.—

PARTICIPATION DE LA PAROISSE

En mars 2001, une réunion entre les représentants de la Paroisse et des deux Municipalités a eu pour but la présentation du rapport technique et la question de la participation de la Paroisse au financement des travaux. Par lettre du 2 mai 2001, cette dernière faisait part de la décision de son assemblée de participer aux travaux d'entretien de l'édifice pour un montant de CHF 200'000.—. Ce montant est réparti sur les trois étapes d'intervention de la manière suivante :

Etape 1 – travaux flèche et clocher	CHF	50'000.—
Etape 2 – travaux restauration des façades extérieures	CHF	50'000.—
Etape 3 – travaux réfection intérieure	CHF	100'000.—

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS AUX ETUDES DE LA 2^{ÈME} ETAPE

Contrairement à la 1^{ère} étape, le canton, (Département des infrastructures, section des Monuments historiques) ne participera pas au financement de la 2^{ème} étape compte tenu du moratoire sur les subventions toujours en vigueur.

En ce qui concerne l'aide fédérale, une demande a été faite par l'intermédiaire du Département des infrastructures (Section Monuments et Sites et Archéologie). Par sa lettre du 13 juin 2006, l'Office fédéral de la culture a enregistré la demande en précisant qu'il lui revenait d'établir des priorités.

Compte tenu de la participation fédérale à la première étape (clocher), on peut logiquement espérer que la 2^{ème} étape soit également financée à raison d'un taux de 19 % du montant des études.

Compte tenu des renseignements ci-dessus, la participation financière pour les études et les mises en soumission des travaux de réfection des façades pour les deux communes, peut être estimée de la façon suivante :

- coût total des études devisé		CHF	200'000.—
- participation fédérale estimée		CHF	<u>38'000.—</u>
- solde à la charge des communes		CHF	<u>162'000.—</u>
Soit :	La Tour-de-Peilz :	50 %	CHF 81'000.—
	Vevey :	50 %	CHF 81'000.—

RÉPARTITION DES CHARGES

Comme déjà dit plus haut, les charges financières seront réparties entre la Confédération et les communes de La Tour-de-Peilz et de Vevey.

MISE À L'ENQUÊTE

Compte tenu de la nature des travaux (rénovation des façades), une procédure de mise à l'enquête n'est pas nécessaire.

PROGRAMME D'INTERVENTION

Dès l'octroi du crédit, les études débiteront pour aboutir à la mise en soumission de l'ensemble des travaux touchant les façades. Une fois l'analyse des soumissions faite, le devis général des travaux de la 2^{ème} étape pourra être établi d'une façon précise.

Un nouveau préavis sera alors rédigé et présenté conjointement aux Conseils communaux des deux villes pour une demande de crédits pour l'exécution des travaux.

ASPECT LIE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre des travaux d'études, une attention particulière sera portée aux problèmes liés aux économies d'énergie, notamment dans le cadre des propositions d'éclairage à l'intérieur de l'édifice et des mesures d'isolation thermique à prendre au niveau des vitraux tout en préservant leur valeur artistique.

Ces points seront développés dans le futur préavis sur la demande de crédits d'exécution des travaux.

ASPECT FINANCIER

Plan des investissements

Les travaux liés à la réfection de l'église catholique Notre-Dame (2^{ème} étape : entretien général), figurent au plan des investissements 2006-2011 de la commune de Vevey sous l'objet 337 pour un montant brut de CHF 3'200'000.—, dont CHF 200'000.— pour les frais d'études.

FINANCEMENT

Le financement des études sera assuré par la trésorerie courante de la commune.

AMORTISSEMENT

Les subventions fédérales et la participation de la commune de La Tour-de-Peilz seront portées en amortissement du crédit de CHF 200'000.—. Le solde de la dépense à charge de la commune de Vevey, soit un montant d'environ CHF 81'000.—, sera amorti en une seule annuité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N°1/2007, du 14 décembre 2006, concernant la «Demande de crédit d'études pour la réfection des façades et la toiture de l'église catholique Notre-Dame de Vevey 2^{ème} étape »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.— pour la réalisation des études et la mise en soumission des travaux de la 2^{ème} étape, dont à déduire la subvention fédérale estimée à env. CHF 38'000.— et la participation de la commune de La Tour-de-Peilz, soit une charge pour la commune de Vevey d'environ CHF 81'000.— ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de la comptabiliser sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. de prendre acte que la subvention fédérale et les participations de Vevey et de La Tour-de-Peilz seront portées en amortissement du crédit de CHF 200'000.— ;
4. d'amortir la dépense à charge de la commune de Vevey, soit un montant d'environ CHF 81'000.— en une seule annuité ;
5. de prendre acte que le présent préavis est déposé conjointement avec la commune de La Tour-de-Peilz.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire





Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué:

M. J. Christen, Municipal-directeur de la Direction de l'Urbanisme et des constructions



Etat des encadrements et des contreforts en molasse réparés en 1975 par de la molasse dite « synthétique » (parties claires)



Etat de la serrurerie dégradée supportant les vitraux

